



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 80608

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés croissantes des entreprises spécialisées dans la restauration des monuments historiques, liées aux retards de paiement de l'État. Les budgets alloués par l'État à la restauration des monuments historiques diminuent depuis trois ans. Ainsi, de nombreuses directions régionales des affaires culturelles (DRAC) font face à de graves problèmes de trésorerie les contraignant à ne pouvoir financer les travaux programmés. Aujourd'hui, cette situation met en difficulté de nombreux élus locaux, qui doivent, devant leurs administrés, assumer une situation dont ils ne sont pas responsables. Surtout, ces retards de paiement font peser sur des entreprises artisanales de lourdes contraintes financières, qu'elles ne peuvent pas toujours assumer. Ces retards d'impayés impliquent pour les salariés des périodes de chômage technique et parfois des licenciements. Par ailleurs, cette situation risque d'avoir aussi des répercussions sur les offres d'apprentissage, ce qui posera des problèmes à terme en matière de formation. Aussi, avant que la situation ne devienne plus critique, elle lui demande quelles mesures il compte prendre.

Texte de la réponse

La question de l'honorable parlementaire fait l'objet d'une préoccupation majeure du ministre de la culture et de la communication. À la suite du lancement en novembre 2003 du plan national pour le patrimoine et eu égard à l'importance des besoins de restauration du patrimoine monumental, le ministère de la culture et de la communication a demandé à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles de faire porter leur effort sur l'affectation optimale des autorisations de programme existantes et sur la mobilisation des crédits de paiement disponibles. Cet effort s'est traduit immédiatement par un engagement plus fort de l'État, mais le niveau des crédits de paiement délégués est demeuré à un niveau insuffisant face à l'ampleur des besoins. Par ailleurs, la loi de finances rectificative de fin 2004 a ouvert 31 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires, ce qui a permis au ministère de solder ses engagements pour l'année 2004 et d'éviter que des entreprises ne connaissent des difficultés financières insurmontables faute de paiement des factures adressées. Une augmentation de 25 millions d'euros de la dotation globale en crédits de paiement pour les monuments historiques a été inscrite au titre de la loi de finances initiale pour 2005. Au total, près de 78 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires sur les exercices 2004 et 2005 auront été délégués aux directions régionales des affaires culturelles pour la restauration des monuments historiques. Au regard de l'importance des besoins, une programmation très fine des priorités est établie par mes services centraux et déconcentrés tenant compte, dans la programmation des travaux, de l'état sanitaire des monuments, et mes services centraux suivent au plus près la situation dans chaque DRAC pour limiter les difficultés signalées par l'honorable parlementaire, et dégager des solutions qui comme en 2004, puissent répondre à l'urgence de la situation. Les premières mesures obtenues, dans un contexte de très forte tension sur les finances publiques, ne constituent qu'une réponse partielle aux difficultés rencontrées par le secteur des monuments historiques. Le ministre de la culture et de la communication est déterminé à poursuivre l'effort entrepris et des mesures sont inscrites au titre de la programmation du PLF 2006 pour 25 millions d'euros supplémentaires. Au-delà des crédits budgétaires, le

patrimoine monumental bénéficiera d'une dotation en capital issue des recettes de privatisation pour 100 millions d'euros. Le ministère de la culture et de la communication, en relation avec le ministère chargé du budget, élabore actuellement un outil de gestion et de prévision qui devra permettre de lisser ses dépenses et ses engagements financiers dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80608

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11419

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 252